

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Validé par la Commission locale de l'eau, le 06/01/2022

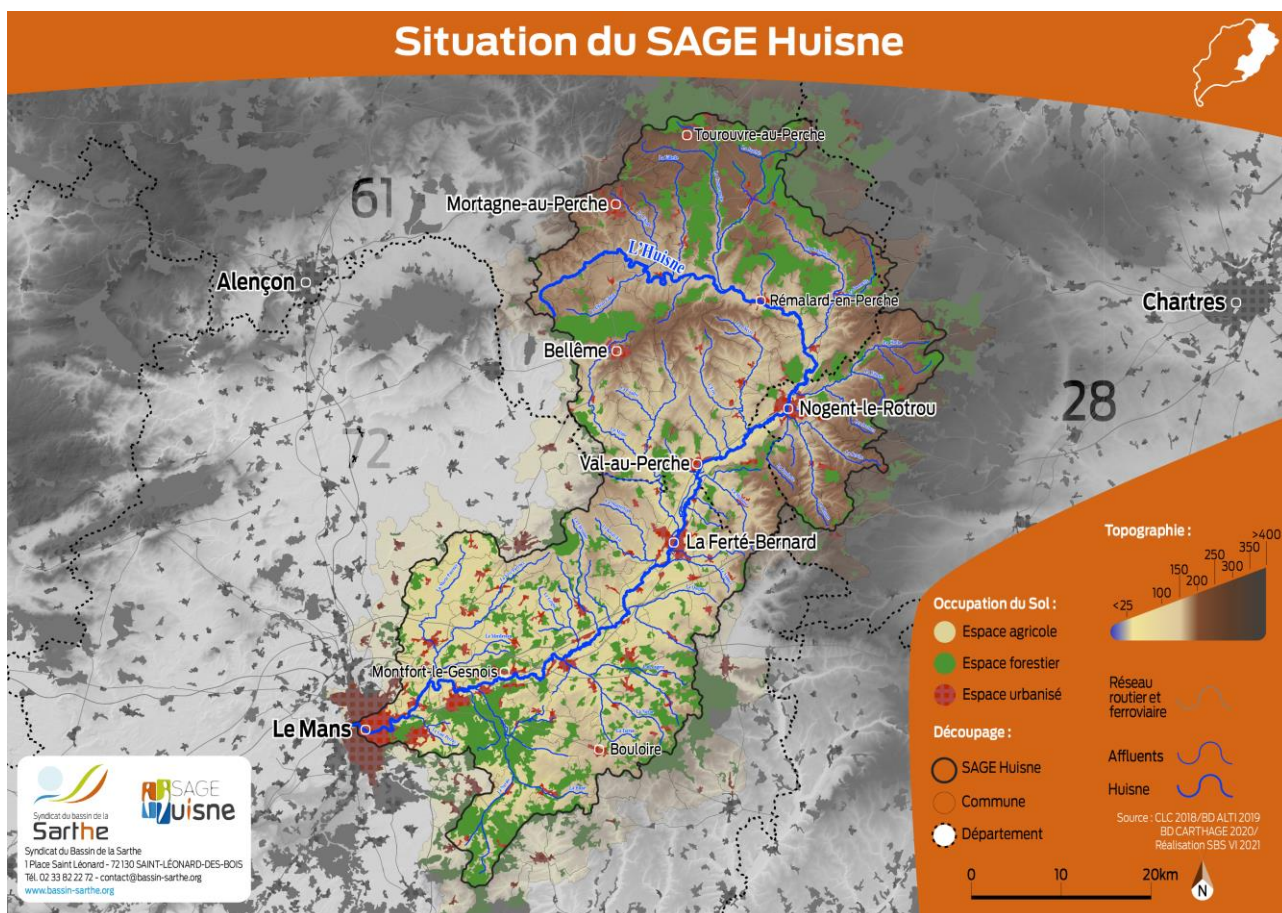
1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau.....	8
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE.....	10
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	12
5 - Actions de communication.....	14
6 - Budget et financement.....	15
7 - Analyse, bilan et perspectives.....	16



L'Huisne et sa vallée entre Duneau et Beillé (72).

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de l’Huisne, périmètre de mise en œuvre du SAGE



Le bassin de l’Huisne, situé à cheval sur les régions historiques du Perche au nord et du Haut-Maine au sud, regroupe tout ou partie des 154 communes situées dans les départements de l’Orne (54 communes, Région Normandie), d’Eure-et-Loir (26 communes, Région Centre Val de Loire) et de la Sarthe (74 communes, Région Pays de la Loire). La liste des communes du périmètre et la carte de situation du bassin sont annexées au présent document.

Principal affluent rive gauche de la rivière Sarthe, l’Huisne prend sa source à 180 mètres d’altitude sur la commune de La Perrière (Orne), au nord-ouest de la forêt de Bellême. Sa vallée s’étend sur 130 km de long, mais la rivière, méandriforme, parcourt 187 km jusqu’à sa confluence avec la Sarthe au Mans, à environ 40 mètres d’altitude. L’Huisne est alimentée par près de 1 850 km de cours d’eau qui drainent un bassin versant de 2 396 km². Le bassin versant compte environ 185 000 habitants.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassants)

Le bassin versant de l'Huisne compte 29 masses d'eau superficielle. Le tableau ci-après présente l'état écologique évalué en 2017. Dans le détail, selon cette dernière évaluation :

- 12 sont en bon état ;
- 7 sont en état moyen ;
- 7 sont en état médiocre ;
- 3 sont état mauvais.

65 % des masses d'eau sont autour de la limite bon / moyen état et 35 % sont dégradés (état médiocre ou mauvais). De manière générale le bon état reste fragile : il est à préserver et à consolider.

CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017
FRGR0461	L'HUISNE DEPUIS MAUVES-SUR-HUISNE JUSQU'A BOISSY-MAUGIS	4
FRGR0462a	L'HUISNE DEPUIS BOISSY-MAUGIS JUSQU'A LA FERTE-BERNARD	3
FRGR0462b	L'HUISNE DEPUIS LA FERTE-BERNARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR0474	LA COMMEAUCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR0475	LA CORBIONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR0476	LA CLOCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR0477	LA RONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR0478	LA MEME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR0479	LA VIVE PARENCE DEPUIS BONNETABLE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR0480	LA MORTE PARENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	5
FRGR1210	LE GUE PERRY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR1227	LE NARAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1235	LE MERDEREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	3
FRGR1239	LE DUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1256	LA VIMELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1258	LE GRIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR1261	LA CHERONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	5
FRGR1267	LE MOULIN AU MOINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	2
FRGR1268	LA QUEUNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR1285	LE VALMER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR1301	LE MONTRETAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1312	LA MAROISSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR1322	LE RAVINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	5
FRGR1333	LA ROUGETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR1365	L'ERRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1394	LE BOISCORDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1427	LA VILETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR1592	L'HUISNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MAUVES-SUR-HUISNE	2
FRGR1593	LE CHENE GALON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2

1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE a été arrêté le 27 janvier 1999. Le bassin versant de l'Huisne fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (8 000 km²).

La Commission locale de l'eau a été instituée par arrêté du 15 juillet 1999. En novembre 2017, la composition de la CLE a été renouvelée dans sa totalité. Le dernier arrêté de renouvellement datait du 8 novembre 2011. Elle compte 58 membres titulaires :

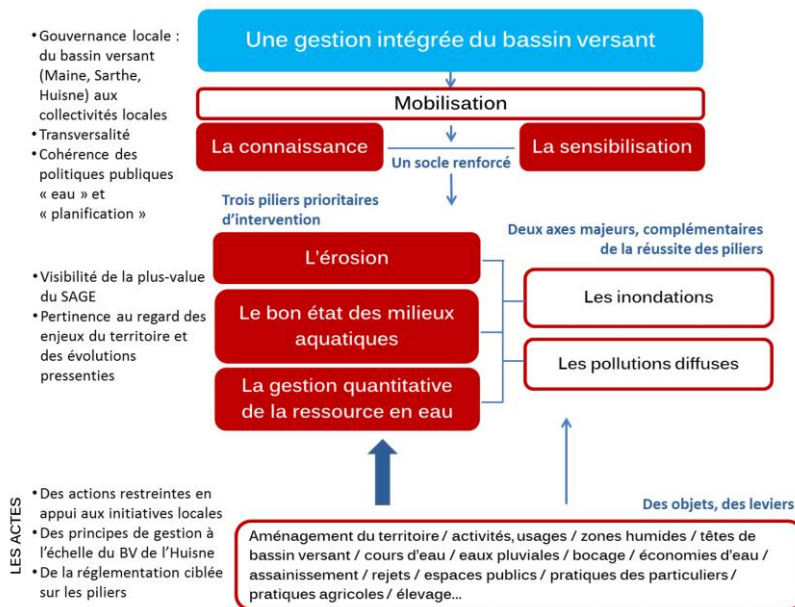
- Collèges des élus : 29 membres.
- Collège des usagers : 18 membres.
- Collège de l'État et de ses établissements publics : 11 membres.

Suite aux élections locales du printemps 2020, un arrêté modifiant la composition de la CLE a été pris fin 2020. La CLE a pu être réinstallé le 18 février 2021 à Saint-Mars-la-Brière. Elle est présidée par M. Michel ODEAU (maire de Villaines-la-Gonais - 72). Ses vice-présidents sont M. Daniel CHEVEE (Communauté de communes Coeur de Perche - 61) et M. Philippe RUHLMANN (Communauté de communes du Perche - 28).



Le SAGE révisé a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 12 janvier 2018. La mise en œuvre du SAGE s'articule autour de trois volets : son application réglementaire, sa mise en œuvre opérationnelle et son suivi et son évaluation.

1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE révisé



Le SAGE révisé, est guidé par une notion transversale, celle d'une gestion intégrée de bassin versant. Ceci signifie que toutes les mesures du SAGE, dispositions et actions en découlant, sont systématiquement appréhendées à l'échelle du bassin versant de l'Huisne : amont / aval, rivière Huisne / affluents, cours d'eau / milieux connectés, usages / états de la ressource, etc.

De plus, les mesures du SAGE révisé sont élaborées en recherchant la cohérence entre les politiques publiques "eau" et celles relatives à la "planification des territoires". C'est-à-dire que le SAGE veille à ne pas créer des difficultés, voire des contradictions.

Cette ligne est également déclinée dans le mode de gouvernance du SAGE révisé et son animation, puisque les acteurs locaux sont privilégiés à tous les niveaux, des organismes et institutions présents à l'échelle du bassin versant, à la commune, échelon principal pour une diffusion massive et en proximité des mesures du SAGE révisé.

Un socle renforcé

Dans le contenu du SAGE révisé, les fondements sont déclinés par l'inscription d'un socle renforcé, qui contient le volet de la connaissance et celui de la sensibilisation.

Unaniment, les acteurs du SAGE réitèrent la nécessité de détenir collectivement un niveau de connaissance fiable, actualisé et partagé. La connaissance permet de comprendre des phénomènes, d'objectiver des situations, de prendre conscience d'enjeux nouveaux pour, au final, proposer et mettre en œuvre des dispositions et des actions adaptées.

La connaissance ne suffit pas si elle n'est pas associée à un volet sensibilisation. Cette sensibilisation vise bien entendu tous les publics, tous les sujets (cf. la gestion intégrée de bassin versant), grâce à des outils variés (support matériel et numérique) et des événements associés (forum, réunion locale par exemple).

Trois piliers prioritaires d'intervention

L'érosion est l'un de ces piliers, ou plus précisément la lutte contre les phénomènes érosifs. C'est une problématique avérée et compliquée sur plusieurs secteurs du bassin versant (le Dué et le Narais en Sarthe par exemple, ainsi que sur les territoires plus accidentés dans l'Orne).

L'érosion est un sujet complexe, mais qui a pour intérêt de rassembler la quasi-totalité des acteurs : les agriculteurs pour l'érosion de la terre arable et le transfert des polluants (phosphore notamment), les protecteurs des milieux aquatiques avec la question du colmatage des fonds de rivières et l'entretien des berges, les inondés avec l'enjeu d'infiltration et de rétention de l'eau, les collectivités puisque le sujet renvoie globalement à la définition d'un projet de territoire et à l'aménagement de l'espace, les financeurs qui trouvent là un objet transversal et cohérent d'intervention.

Le bon état des milieux aquatiques constitue un autre pilier, regroupant les enjeux physiques, chimiques et écologiques. Au moment de l'élaboration du Sage de l'Huisne en vigueur, la continuité écologique n'était que peu abordée. Depuis, c'est devenu sur de nombreux bassins versants un sujet sensible, qui ne manque pas d'être déjà présent sur l'Huisne autour de certains ouvrages. Le SAGE révisé ne peut pas faire l'économie de cette thématique, qui passe nécessairement par une mobilisation et des échanges avec toutes les parties. Reconnue comme une instance de concertation efficace, la CLE a un rôle déterminant à tenir.

Enfin, la gestion quantitative de la ressource en eau est posée comme le troisième pilier du SAGE révisé. Il s'agit d'un thème sommairement abordé dans le SAGE de juin 2009, qui selon plusieurs acteurs est à renforcer. L'étude de détermination des volumes prélevables par usages récemment réalisée par la CLE converge dans ce sens. Les axes à explorer concernent la ressource souterraine, au regard de l'alimentation potable et des usages économiques (agriculture, industrie), la ressource superficielle, en raison là aussi de l'usage "eau potable" et la pérennité des prises d'eau du Mans et de La Ferté-Bernard. Par ailleurs, au regard des inondations et des étiages, c'est un enjeu fort dans la perspective du dérèglement climatique. Enfin, c'est un sujet qui nécessite préalablement une connaissance des prélèvements, une estimation fine des besoins en eau, le tout corrélé à la question des consommations/restitutions (sur le bassin, hors territoire, etc.) et au respect des besoins de la vie aquatique.

Deux axes majeurs, complémentaires de la réussite des piliers

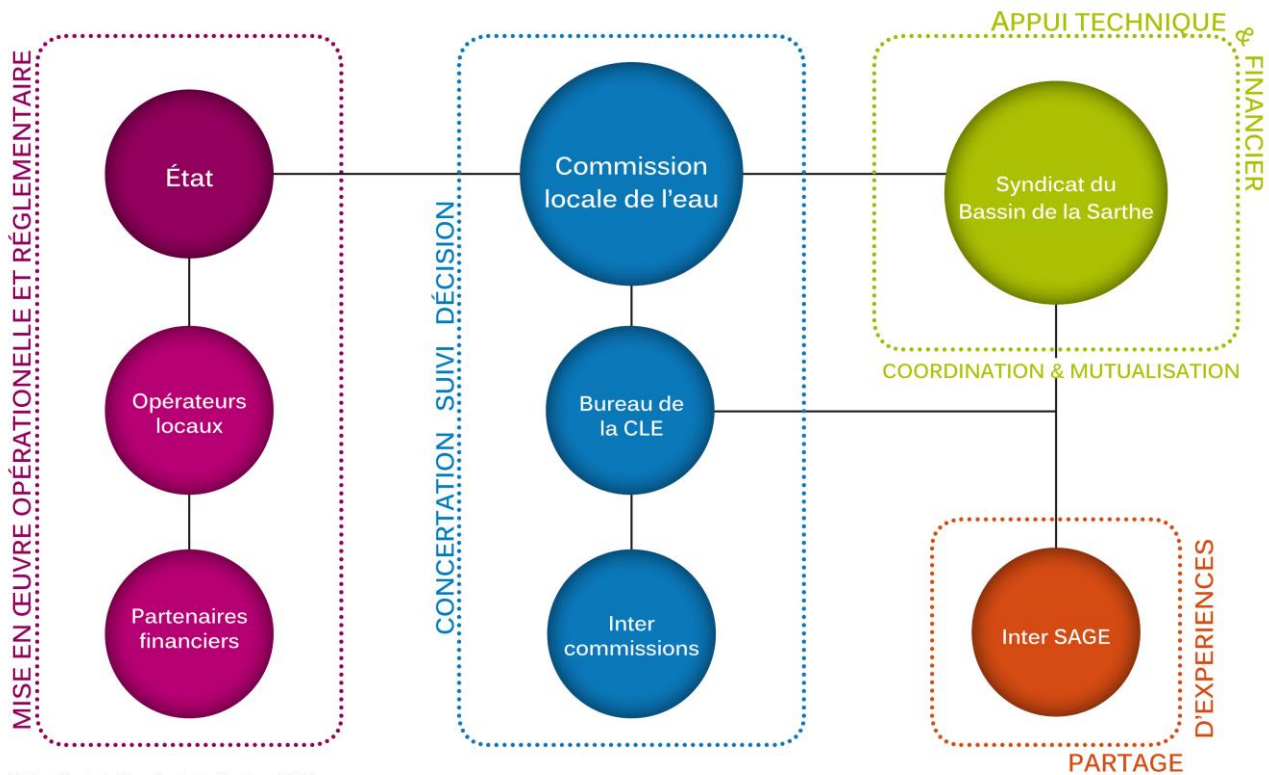
Sans minorer les enjeux inondations et pollutions diffuses, les membres de la CLE considèrent qu'ils sont aussi en partie dépendants de la réussite des piliers. Un territoire avec des phénomènes érosifs très limités, des milieux aquatiques en bon état, une ressource en eau maîtrisée quantitativement ne peuvent qu'être profitables à la lutte contre les inondations et la protection des populations, ainsi qu'à la maîtrise des impacts des pollutions diffuses.

Il n'en reste pas moins que ces deux axes trouvent des déclinaisons directes dans le SAGE révisé. Concernant les inondations, le SAGE révisé doit prendre en compte la directive inondations de 2007, transposée en droit français en 2010 et 2011, ainsi que la loi du 30/07/2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

De plus, il convient de passer à l'acte concernant les zones d'expansion, dans une approche globale du territoire et des politiques publiques.

Concernant les pollutions diffuses, ceci reste des sujets fortement inféodés aux SAGE de manière générale, mais l'approche semble devoir être précisée pour le SAGE révisé au-delà de la réduction des pollutions azotées et pesticides. Concernant les substances dangereuses et les substances médicamenteuses, elles font partie des pollutions diffuses, sachant qu'à ce jour, les études et les recherches n'en sont qu'au commencement.

1.5 – Organisation mise en place



© Syndicat du Bassin de la Sarthe - 2018

La mise en œuvre et la révision du SAGE sont assurées par la CLE (58 membres) et son bureau (22 membres).

Trois commissions thématiques avaient été mises en place au cours de l'élaboration du SAGE. Les premiers travaux de révision du SAGE ont mis en exergue la nécessité de travailler de manière transversale sur les enjeux de l'eau du bassin versant. C'est pour cela que ces commissions sont désormais réunies en une seule dénommée « intercommission ». Celle-ci permet d'associer le plus grand nombre d'acteurs du bassin versant aux travaux de la CLE. Au besoin, des groupes de travail spécifiques peuvent être réunis ponctuellement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la structure porteuse du SAGE est le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} juillet 2018, le SBS a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

A ce titre, il des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1^o) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2^o) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

Le SBS est administré par un comité syndical composé de 43 délégués élus en leur sein par les 16 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont), M. Michel ODEAU (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, président de la CLE Huisne) et M. Marcel MORTREAU (Communauté urbaine Le Mans Métropole)

En 2021, les Communautés de communes du Pays Fléchois (72), de la Vallée de la Haute Sarthe (61), des Collines du Perche Normand (61) et du Pays de Mortagne-au-Perche (61) ont fait part de leurs souhaits d'intégrer le syndicat. Le SBS a ainsi validé en octobre l'intégration des trois premières communautés de communes cités ci-dessus et en décembre celle du Pays de Mortagne-au-Perche. Suite à la consultation de ces membres, le SBS comptera d'ici la fin du premier trimestre 2022, 20 intercommunalités membres et son comité syndical 47 élus.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU • SAGE HUISNE

Syndicat du Bassin de la Sarthe

1 Place Saint Léonard • 72130 Saint-Léonard-des-Bois

Tél. 02 33 82 22 72 • contact@bassin-sarthe.org

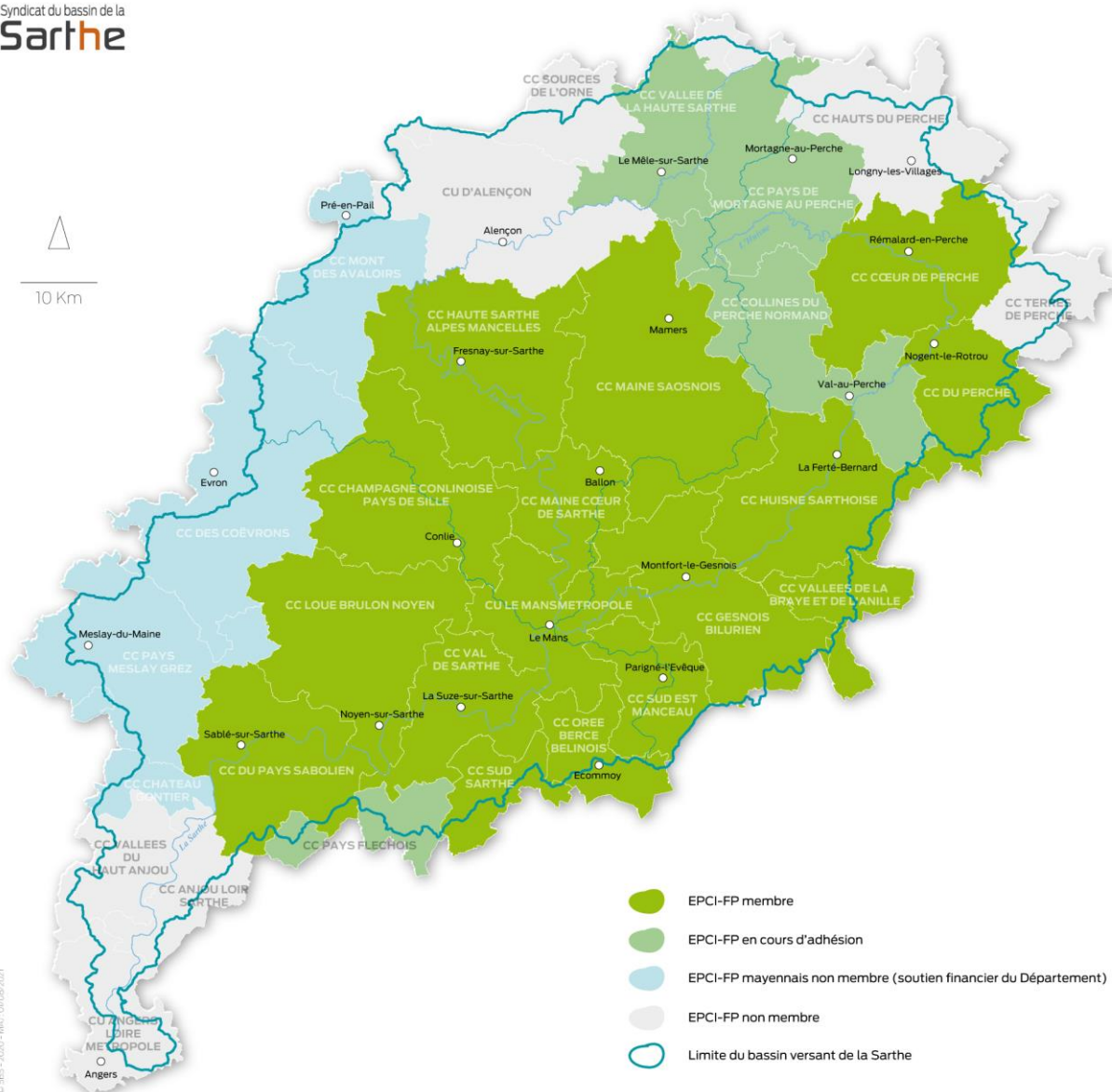
www.bassin-sarthe.org

Au 31 décembre 2021, les 16 intercommunalités membres du SBS sont :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Cœur du Perche.
- Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Communauté de communes du Perche.
- Communauté de communes du Sud Est Pays Manceau.
- Communauté de communes Loué Brûlon Noyen.
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.
- Communauté de communes Maine Saosnois.
- Communauté de communes du Pays Sabolien.
- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Communauté urbaine Le Mans Métropole.



EPCI-FP MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE



COMMISSION LOCALE DE L'EAU • SAGE HUISNE

Syndicat du Bassin de la Sarthe
 1 Place Saint Léonard • 72130 Saint-Léonard-des-Bois
 Tél. 02 33 82 22 72 • contact@bassin-sarthe.org
www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} avril 2021, le siège administratif du SBS est situé à Saint-Léonard-des-Bois, dans l'ancien presbytère réhabilité. Par ailleurs, M. Clément BUJISHO est arrivé début janvier pour un contrat de projet de 18 mois, sur le programme de recherche "ICRA" (Impacts Cumulés des Retenues sur les Milieux Aquatiques) sur le bassin de la Sarthe Aval. Ce projet est piloté au niveau national par l'Office Français pour la Biodiversité. En 2021, le syndicat compte 7 agents (7 ETP).

Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale. Ces moyens sont mutualisés pour les trois SAGE.

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Sarthe amont et Sarthe aval (portés également par le SBS) se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE

Une séance plénière de CLE a été organisée en 2021.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
18/02/2021 Saint-Mars-la-Brière (72)	35/58 (53,4%) dont : - Collège des élus : 16/29 (55,2%) - Collèges des usagers : 9/18 (50%) - Collège de l'État : 6/11 (54,5%)	- Installation de la CLE suites aux élections municipales de mars 2020.
Ordre du jour :		
1 – Présentation du SAGE du bassin de l'Huisne et du rôle de la CLE. 2 – Installation de la CLE. 3 – Election du président et des vice-présidents de la CLE.		4 – Renouvellement partiel du bureau de la CLE (collège des représentants des élus). 5 – Présentation des règles de fonctionnement de la CLE. 6 – Présentation du rapport d'activité 2020 de la CLE.

2.2 - Réunions du bureau de la CLE

Deux réunions de CLE ont été organisées en 2021.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
18/03/2021 Villaines-la-Gonais (72)	20/22 (91%) dont : - Collège des élus : 10/10 (100%) - Collèges des usagers : 6/7 (85,7%) - Collège de l'État : 4/5 (80%)	- Observations sur le projet d'unité de méthanisation et avis défavorable sur le projet de centrale hydroélectrique.
Ordre du jour :		
1 – Présentation du projet de création d'une unité de méthanisation à La Ferté-Bernard (société CVE) : demande d'avis.		2 – Projet de centrale hydroélectrique du Bourray (société SO Energies) : demande d'avis.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
23/09/2021 Villaines-la-Gonais (72)	15/22 (68,2%) dont : - Collège des élus : 7/10 (70%) - Collèges des usagers : 5/7 (71,4%) - Collège de l'État : 3/5 (60%)	- Avancement de l'actualisation de la connaissance des prélèvements d'eau sur le bassin de la Parence. Discussion sur les mesures à envisager pour un retour à l'équilibre.
Ordre du jour :		
1 – Temps d'information sur les dossiers suivis depuis le dernier bureau de CLE. 2 – Information sur l'application de l'arrêté cadre sécheresse en Sarthe et en particulier sur les unités de gestion du bassin de l'Huisne (DDT de la Sarthe).		3 – Avancement de l'actualisation de la connaissance des prélèvements d'eau sur le bassin de la Parence. 4 – Projet de réserve d'eau brute de l'Epau (Le Mans Métropole). 5 – Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque à La Ferté-Bernard (JP Energie Environnement).

2.3 – InterSAGE

Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
18 juin 2021 au Mans	82 personnes présentes ou représentées (sur les 172 voix délibératives que comptent les 3 CLE réunies)	Avis favorables émis sur le PGRI et le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027, avec certaines remarques transmises en délibération à l'organisme de bassin.

Ordre du jour :

- 1 - Avis sur le projet de Plan de Gestion du Risque d'Inondation du bassin Loire-Bretagne 2022-2027.
- 2 - Avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 2022-2027.



Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
11 mars 2021 à Souigné sous Ballon (72)	37 personnes présentes.	Journée dédiée à la thématique des risques d'inondation.

Ordre du jour :

- 1 - Contenus réglementaires de la compétence protection des inondations en lien avec la gestion des milieux aquatiques : Romain BARBÉ (SBS).
- 2 - Rappel des modalités financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : Maud COURCELAUD (Agence de l'Eau Loire-Bretagne).
- 3 - Mise en cause d'une structure GEMAPI suite à des inondations et échanges d'expériences avec la salle : Guillaume SAILLANT (SMBOS).
- 4 - Identification des digues et traitement de la compétence PI entre le SMBVAR et les EPCI : Jean ROUSSELOT (SMBVAR).
- 5 - Comment un territoire inondable sans digue doit travailler sur le volet inondation ? Élodie GUTIERREZ (SMBVAR).
- 6 - Quels sont les démarches et actions à mettre en œuvre lorsque l'on dispose d'ouvrages PI ? Hélène THOMAS (Le Mans Métropole).
- 7 - Pilotage de la SLGRI et élaboration d'un PAPI sur le bassin de la Sarthe, où en est-on ? Romain BARBÉ et Vincent TOREAU (SBS).
- 8 - De nouveaux types d'inondations : présentation et actions menées conjointement entre la commune et la structure GEMAPI = quand la gestion des milieux aquatiques participe à réduire le risque : David CHOLLET (Maire de Souigné-sous-Ballon), Anthony BISSON et Guillaume SAILLANT (SMBOS).

Après-midi : Visite sur sites des travaux engagés et prévus.



2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

L'article 6 de ses règles de fonctionnement précise que « la CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie. Néanmoins, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, le président peut être amené à réunir la CLE ». Pendant la période d'urgence sanitaire et à défaut de pouvoir réunir la CLE ou son bureau, les avis ont été établis par le Président de la CLE avec l'appui de la cellule d'animation.

Les avis sont disponibles auprès du SBS ou consultables à l'adresse suivante : <https://www.bassin-sarthe.org/les-avis-rendus-par-les-cle.html>

En 2021, 13 dossiers ont été transmis à la CLE dont 2 pour avis. Ceux-ci, concernent :

- 1 dossier d'autorisation loi sur l'eau :
 - o Projet de centrale hydroélectrique du Bourray : avis défavorable.
- 2 dossiers supra, examinés dans la cadre de l'Inter-CLE du 18 juin :
 - o Projet de SDAGE et de Programme de mesures Loire-Bretagne : avis favorable assorti d'observations.
 - o Projet de PGRI Loire-Bretagne : avis favorable assorti d'observations.

Par ailleurs, 3 projets ont été présentés au bureau de la CLE afin de recueillir ses observations en amont de dépôt de dossiers d'autorisation "loi sur l'eau" :

- Projet d'unité de méthanisation de La Ferté-Bernard (CVE).
- Projet de réserve d'eau brute de l'Epau (Le Mans Métropole).
- Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque à La Ferté-Bernard (JP Energie Environnement).

Aucun document d'urbanisme n'a été soumis à l'avis de la CLE en 2021.

Concernant les dossiers de déclaration (10) "loi sur l'eau", le détail est le suivant :

- Rejet d'eaux pluviales (rub. 2.1.5.0.) : 3 dossiers
- Construction du station d'épuration (rub. 2.1.1.0) : 1 dossier ;
- Prélèvement d'eau superficielle (rub. 1.2.1.0) : 1 dossier ;
- Épandage d'effluents ou de boues (rub. 2.1.4.0) : 1 dossier ;
- Restauration des fonctionnalités naturelles (rub. 3.3.5.0.) : 1 dossier ;
- Modification de profil d'un cours d'eau (rub. 3.1.2.0.) : 1 dossier ;
- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0.) : 2 dossiers.

Il est précisé que les dossiers de déclaration sont adressés pour information à la CLE. Son avis n'est pas sollicité dans le cadre de la procédure "loi sur l'eau". La liste des dossiers reçus est disponible auprès de la cellule d'animation de la CLE.

Enfin, le président et l'animateur de la CLE ont été sollicités en amont de projets pour juger de leur compatibilité / conformité avec le SAGE et en particulier son règlement (protection des zones humides et des zones d'expansion de crues) : GVE (projet d'unité de méthanisation à La Ferté-Bernard), GSE (Projet de siège social de Sarthe Habitat sur les bords de l'Huisne), JPEE (projet de centrale solaire à la Ferté-Bernard).

3 – AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 – L'analyse territoriale et le système d'information géographique

Réalisations mutualisées au niveau des trois SAGE.

- L'observatoire de la qualité des eaux. Il permet de visualiser sous forme de cartes interactives l'évolution des paramètres de qualité tels que les nitrates, le phosphore, le glyphosate, l'ensemble des pesticides ou bien encore l'oxygène dissous. Les indicateurs de demande en oxygène, les relevés de pêche électrique et les informations sur les étiages complètent cet observatoire.

Développé par l'EPTB Sèvre Nantaise, cet outil est désormais disponible pour le bassin de la Sarthe, grâce à la convention de partenariat signée en 2020. <https://www.bassin-sarthe.org/observatoire.html>

- La cartographie thématique. Une interface de cartographie dynamique a été réalisée avec l'appui de l'outil "CARMEN", mis à disposition par le Ministère de la transition écologique. A ce jour, cinq cartes thématiques sont consultables en ligne (découpage administratif, socio-économie, milieux naturels, exercice de la compétence GEMAPI, risques inondations. <https://www.bassin-sarthe.org/cartographie-thematique-2020/>
Cet outil permet notamment de zoomer sur le secteur qui vous intéresse, d'interroger les couches cartographiques ou bien encore de sauvegarder (export en PDF ou format image) la carte souhaitée.

- Organisation d'une journée de prise en main du logiciel QGIS auprès des techniciens de rivière, techniciens GEMAPI, des syndicats présents sur le périmètre du SBS (14/12/2021 : 6 personnes et 14/01/2022 : 8 personnes).
- Dans le cadre de l'élaboration du PAPI du bassin de la Sarthe, collecte des différents jeux de données nécessaires au diagnostic territorial, prétraitement, analyse spatiale et réalisation de 20 cartes.
- Formation AgroParisTech de 2 jours en visioconférence sur la télédection (traitement et analyse de photo satellite) pour une utilisation future. Signature du partenariat avec GeoSud pour accéder aux données.
- Actualisation et transmission des données relatives aux zones humides au Forum des Marais Atlantiques. Création d'un fichier QGIS pour faire un point sur l'avancement de la collecte des données zones humides sur le territoire du SBS puis envoi de la liste au Forum des Marais Atlantiques pour fournir les données manquantes.
- Cartographie. Création d'un projet QGIS spécifique à chaque SAGE (et au PAPI + un SBS) pour regrouper les différentes demandes des animateurs et leur permettre de potentiellement le consulter.
- Optimisation de la base de données CONTACT : Mise en forme et suppression des doublons de la base CONTACT, création d'une fiche pour ajouter de nouveau contact, création d'une fiche pour consulter un contact, création d'une table pour faire une recherche de groupe en fonction de critère préalablement défini (CLE, bureau de CLE, AGMA ...) et en parallèle suivi du RGPD auprès des membres des Commissions locales de l'eau.

Sur le bassin de l'Huisne.

- Actualisation de l'étude quantitative sur le bassin de la Vive-Morte Parence : Collecte, traitement, analyse des données et cartographie (8 cartes).
- Syndicat du Bassin Versant Huisne Sarthe : Aide à l'intégration des données MAGIC sous QGIS pour contact des propriétaires fonciers lors des travaux sur les cours d'eau.
- Prises de vue avec le drone : arasement partiel du barrage de Villaines-la-Gonais, remise en eau de l'ancien bras mort de l'Huisne à Villaines-la-Gonais, barrage de Quincampoix (La Ferté-Bernard), déconnection du plan d'eau des anciennes forges de Bellegarde sur la Commeauche.

3.2 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

- Conférence ligérienne de l'eau (Région Pays-de-la-Loire)
- Suivi de l'étude de navigabilité de l'Huisne pour le développement de la pratique du canoë-kayak (Pays du Perche Sarthois)
- GEMAPI
 - o Comité de pilotage de l'étude bilan des actions de restauration de cours d'eau menées sur le haut bassin de l'Huisne (Syndicat du Bassin Versant de la Haute Sarthe)
 - o Echanges avec le Syndicat du Bassin Versant Huisne Sarthe (SBVHS) sur le programme des travaux.
 - o Visite des travaux de rétablissement de la Villette à la Chapelle-Montligeon (61) (Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche)
 - o COPIL de l'étude de restauration de la continuité écologique de l'Huisne dans la traversée du Mans (Le Mans Métropole)
 - o COPIL de l'étude de restauration de la continuité écologique de l'Huisne au droit du barrage de l'Epau (Le Mans Métropole)
 - o COPIL de l'étude de restauration de la continuité écologique sur le Narais (SBVHS)
 - o COPIL de l'étude de restauration de la continuité écologique sur le Dué (SBVHS)
 - o COPIL lutte contre l'érosion sur le bassin du Dué (gestion des sols) (SBVHS, APAD Perche)
 - o COPIL lutte contre l'érosion sur le bassin du Dué (haies) (SBVHS, Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire)
 - o Suivi de la structuration de la gouvernance GEMAPI sur le bassin amont de l'Huisne (PNR Perche et communautés de communes concernées)
- Agriculture, gestion quantitative
 - o Comité sécheresse (arrêté cadre sécheresse) (DDT de la Sarthe)
 - o COPIL des Aires d'Alimentation de Captages du département de l'Orne (SDE de l'Orne)
 - o COPIL du GIEE du Perche (Chambre d'agriculture de Normandie)
- Urbanisme
 - o Réunion PPA à l'élaboration du SCoT du Pays du Perche Sarthois
 - o Réunion PPA au PLUI de la Communauté de communes des Collines du Perche Normand (61)
- SDAGE/SAGE/Contrat/Police de l'eau

- o Groupe de travail sur la cartographie des cours d'eau (DDT de la Sarthe)
- o Réunion des présidents de CLE (Comité de bassin Loire-Bretagne)
- o Réseau des animateurs de SAGE Pays de la Loire (DREAL Pays-de-la-Loire)
- o Réseau des animateurs de SAGE et de contrats Centre Val de Loire (Région Centre Val de Loire)
- o Réseau des animateurs de SAGE et de contrats Centre Val de Loire (Agence de l'eau Loire Bretagne, Région et DREAL Pays-de-la-Loire)
- o Groupe de travail national SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)
- o COPIL de l'étude d'évaluation des SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)
- o Groupe de travail pour la rédaction d'un guide pour l'élaboration et l'évaluation des CT EAU (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Pays-de-la-Loire)
- o Groupe de travail sur la révision des SAGE (EPTB Villaines)

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

4.1 - Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

L'année 2021 est la douzième année effective de la mise en œuvre du SAGE, et la quatrième du SAGE révisé. Dans ce cadre la CLE, avec l'appui de sa structure porteuse a pu suivre plusieurs projets.

Contrat territorial Eau Huisne Aval (2020-2022)

Le Contrat territorial Eau 2020-2022 préparé entre le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et l'Etat associait initialement 13 partenaires et acteurs principaux.

Les signataires du contrat ont convenu d'un programme d'actions qui porte principalement sur la protection et la réhabilitation des milieux aquatiques, la lutte contre l'érosion des sols et l'optimisation quantitative de la ressource en eau.

Leur coût prévisionnel est évalué à 4 495 365 euros et la part de financement public est estimée à :

- 2 452 483 € de subvention de l'Agence de l'eau, soit 56,5% des dépenses éligibles sur 3 ans ;
- 893 958 € de subvention de la Région, soit 19,9% des dépenses éligibles sur 3 ans ;

La part de financement des différents porteurs représente 1 058 924 €, soit 23,6% des dépenses prévisionnelles.

C'est le SBS, structure porteuse des SAGE des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe Aval, qui assure le pilotage du contrat.

Le second COPIL du CT Eau s'est tenu le 09/11/2021 à Villaines-la-Gonais. L'occasion pour chaque maître d'ouvrage de présenter l'avancement des actions, de présenter les actions proposées par les communes d'Yvré-l'Evêque (restauration du ruisseau des Rosiers) et de La Ferté-Bernard (mise en sécurité du site de Quincampoix) et d'évoquer la phase transitoire du contrat.

Appui et conseil aux collectivités du bassin versant

Collectivités	Objet
Commune de Cherré-au (72)	Echanges sur les actions à mener pour intégrer la gestion du risque ruissellement dans un projet d'extension de lotissement
Commune de Val au Perche	Echanges pour lancer une étude visant à réduire le risque inondation/ruissellement sur la commune de Val-au-Perche
Syndicat du bassin versant Huisne Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au lancement de l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle de la masse d'eau du Montreteaix - Aide à l'analyse des offres reçues
	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la prise en compte du risque inondation dans la rédaction du cahier des charges pour l'étude de restauration de la continuité écologique du Dué
Communauté de communes du Perche (28)	Suivi de l'étude de dangers des systèmes d'endiguement.

Commune de Saint-Aubin-des-Coudrais (72)	Présentation aux élus du contenu de l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle de la masse d'eau du Montreteau (focus sur la partie concernant le risque inondation dans le centre-bourg de Saint-Aubin-des-Coudrais)
Commune de La Ferté-Bernard (72)	Echanges pour lancer une étude de mise en sécurité du site du Quincampoix dans le cadre du CT Eau Huisne Aval.
Commune d'Yvré-l'Évêque (72)	Echanges pour lancer une étude pour la renaturation du ruisseau des Rosiers dans le cadre du CT Eau Huisne Aval.

Enfin, différents échanges ont été organisés avec des représentants de la CLE et de ses partenaires ;

- Pays du Perche Sarthois, SCoT
- Fédération départementale des chasseurs de la Sarthe
- L'ARS de la Sarthe

4.2 – L'actualisation de la connaissance des prélèvements du bassin de la Parence

L'actualisation des prélèvements du bassin de la Parence a été menée afin de répondre à la disposition n°12 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Huisne révisé le 12 janvier 2018. Cette étude a été conduite par le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), structure porteuse du SAGE, en 2021. Les partenaires techniques suivants y ont été associés : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Direction Départementale des Territoires de la Sarthe, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Pour rappel la disposition n°12 indique : « *La Commission locale de l'eau souhaite affiner l'analyse des volumes prélevables sur le bassin versant de la Vive Parence, dans le cadre d'une étude locale, afin d'identifier précisément quel secteur de ce sous-bassin versant est problématique, en distinguant notamment la Vive et la Morte Parence. Cette étude est réalisée dans un délai de 3 ans à compter de la date de publication du SAGE. À partir des conclusions de cette étude, des volumes prélevables sont fixés par usages, intégrant un volet "coût" ».*

Cette mission d'actualisation de la connaissance des prélèvements sur le bassin de la Parence montre que la masse d'eau « Morte Parence » se distingue des trois autres masses d'eau par l'importance des prélèvements AEP en plus des prélèvements destinés à l'irrigation agricole. Cette différence de dynamique de prélèvements entre les masses d'eau de la Parence questionne quant à la cohérence d'un Arrêté Cadre Sécheresse (ACS) unique pour l'ensemble du bassin. Cette distinction répond à la disposition n°12 du PAGD du SAGE révisé.

La continuité des données semble cohérente avec celles qui avaient été recueillies dans le cadre de l'EVP de 2014. En considérant cette actualisation des données de prélèvements, le déficit sur l'année hydrologique serait de l'ordre de 640 000 m³, en deçà de l'évaluation faite en 2014. Avant d'arriver à une réglementation des volumes prélevables par usages, il apparaît intéressant de proposer un panel d'actions permettant le retour à l'équilibre. L'EVP de 2014 proposait plusieurs pistes d'actions concernant les différents usages. Certaines d'entre elles ont été suivies et peuvent être poursuivies, d'autres peuvent être mises en place. A ceci s'ajoutent les nouvelles pistes d'actions qui se dégagent de cette actualisation de la connaissance :

- Une précision de l'Arrêté Cadre Sécheresse (ACS) permettrait de tenir compte des spécificités des différentes masses d'eau en présence, et notamment du caractère atypique de la Morte Parence: les seuils d'alerte (et par extension les autorisations d'usage) pourraient ainsi être adaptés plus finement au territoire.
- L'étude ayant pu montrer une forte sensibilité de 3 des 4 masses d'eau aux prélèvements d'irrigation, il est naturel de questionner le potentiel d'économie d'eau en lien avec cet usage. Cela commence par la connaissance et l'organisation des prélèvements. Un parfait exemple de ce type de démarche est la mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) en cours sur le territoire Sarthe Aval.
- L'effet des plans d'eau sur le volet quantitatif étant important sur ce bassin, il est important de considérer le potentiel d'actions sur ce volet. L'EVP de 2014 proposait entre autres l'inventaire des plans d'eau, la suppression de ceux sans usage avéré et la substitution de prélèvements connectés par des ressources déconnectées à l'étiage. Bien qu'ambitieuses, ces mesures sont cohérentes et débuter par un inventaire plus exhaustif que l'existant serait un premier pas.
- L'impact potentiel de la LGV ayant été soulevé au cours de l'étude, il est proposé d'explorer l'hypothèse d'une perturbation des chemins d'écoulement à la suite de la mise en place de cet ouvrage. Pour cela, une première réflexion sera portée sur l'analyse des chroniques présentées par le piézomètre de Savigné- l'Évêque, accessible via le réseau ADES.

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Le 5^e numéro de MES'SAGES a été diffusé en juin 2021. Le dossier portait cette année sur la thématique des plans d'eau. Pour rappel ce bulletin d'information regroupe les projets des trois Commissions locales de l'eau (CLE) et ceux du Syndicat du Bassin de la Sarthe. Il est édité à 800 exemplaires et diffusé aux membres des CLE, du comité syndical, aux collectivités du bassin versant et aux partenaires techniques et financiers.

Les newsletters

En 2021, 3 numéros de la Lettre Web d Syndicat du Bassin de la Sarthe a été adressée à près de 1 500 destinataires :

- Lettre Web du 21 janvier 2021
- Lettre Web du 12 avril 2021
- Lettre Web du 28 juin 2021

Le livret d'accueil

Suite à la réinstallation des CLE avec notamment les nouveaux élus municipaux suite aux élections de 2020, un livret d'accueil a été réalisé début 2021. Celui-ci a été adressé à chaque membre de CLE dans un classeur comprenant :

- Une plaquette décrivant la gestion de l'eau intégrée à l'échelle des bassins-versants, ainsi qu'un zoom sur chacun des 3 SAGE (Sarthe amont, Huisne et Sarthe aval) en détaillant le rôle des CLE.
- Une plaquette expliquant le rôle de la structure porteuse : le Syndicat du Bassin de la Sarthe (dont une plaquette sur les inondations, thématique portée également par le SBS via un PAPI).
- Et par SAGE : le périmètre du territoire avec la liste des communes concernées, la liste des membres de CLE et les coordonnées pour faciliter la mise en relation, les règles de fonctionnement de CLE.

Ce livret a vocation à être complété au fur et à mesure et à servir ainsi de base complète aux membres de CLE.

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail du Syndicat du Bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2021 :

- Nombre de visites : 10 245
- Nombre de pages vues : 23 136 ;
- Durée moyenne d'une visite : 2'06".

5.3 – Information et sensibilisation

Présentation de l'organisation du grand cycle de l'eau et de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin de la Sarthe

Il s'agissait d'aborder les outils de planification de la gestion intégrée de l'eau (SDAGE, SAGE) et de la prévention des inondations (PGRI, SLGRI) et de leur déclinaison opérationnelle locales (contrat territorial, PAPI, etc.) via l'exercice de la compétence GEMAPI. Cette présentation a été faite auprès :

- des directeurs des communautés de communes membres du SBS le 12/01/2021 ;
- des élus de la commission "Environnement" de la Communauté de communes Sud Est Manceau le 28/09/2021 ;
- aux bénévoles de Sarthe Nature Environnement le 15/12/2021.

Rando'ferme (13/06/2021)

Cette randonnée de 9 km sur les chemins et petites routes autour de La Perrière (61), était organisée par le Groupe Vivre en Agriculture (GVA) de la vallée de l'Huisne. La centaine de participants a pu visiter trois fermes et ainsi d'en apprendre plus sur les technologies d'élevage de vaches laitières et allaitantes en bio ainsi que sur un atelier de transformation de farine.

Un arrêt était prévu sur le site des sources de l'Huisne, réhabilitées en 2015. L'occasion pour le président et l'animateur de présenter en quoi à consister les travaux de restauration des sources et d'échanger plus largement sur les enjeux de l'eau du bassin versant.

La 5^e Journée de l'eau (26/11/2021)

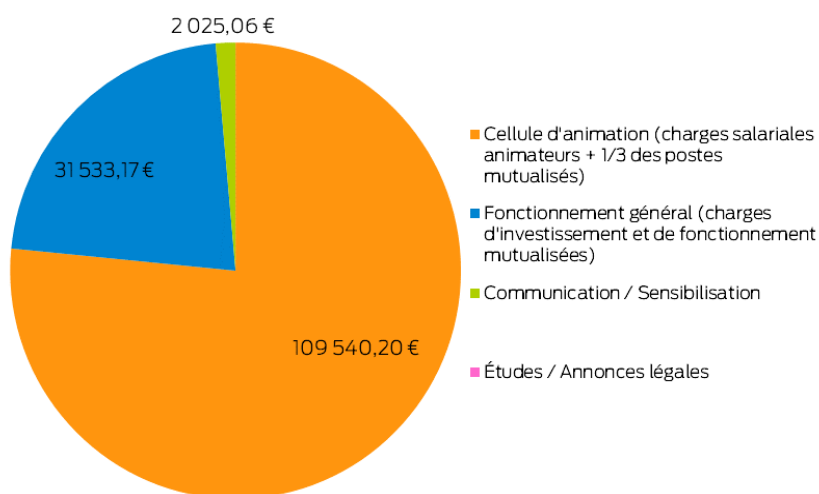
Cette 5^e journée de l'eau, organisée par le Syndicat du Bassin de la Sarthe et à destination des élus du territoire (CLE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval ainsi que Comité Syndical du SBS) a permis de réunir plus d'une soixantaine de personnes autour de la thématique des plans d'eau.

Son objectif est avant tout la vulgarisation et l'échange autour de la problématique que représentent les plans d'eau et leur intégration aux politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans le contexte actuel de changement climatique. L'accueil de l'évènement au siège de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FPPMA) de la Sarthe a fourni un cadre plus qu'à propos pour évoquer cette thématique, permettant même une visite du site en début d'après-midi. La matinée, quant à elle, s'est composée d'une succession d'échanges et de présentations traitant des différents aspects de la problématique plans d'eau : scientifique, historique, socio-économique, réglementaire, ... Il est d'ailleurs à noter la présence parmi les intervenants à la fois de spécialistes locaux mais également nationaux et internationaux : nous avons ainsi eu la chance de recevoir Nadia CARLUER, chercheuse à l'INRAE et à la tête de l'Expertise Scientifique Collective (ESCO) menée sur les plans d'eau) ainsi que Claire MAGAND, responsable entre autres du projet de recherche sur l'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques (ICRA) à l'Office Français de la Biodiversité (OFB).



6 – BUDGET ET FINANCEMENT

SAGE du bassin de l'Huisne : 143 098,43 €



6.1 – Cellule d’animation du SAGE

En 2021, l’équipe dédiée spécifiquement à l’animation et la coordination des activités la CLE est constituée de quatre agents représentant 2 ETP :

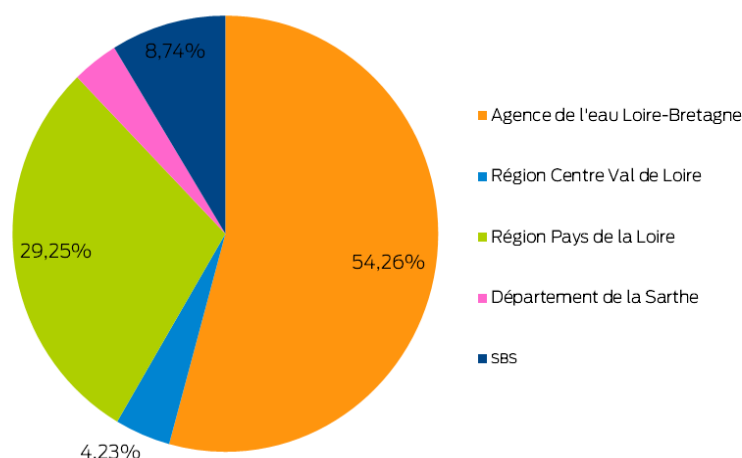
- 1 ETP animateur de SAGE.
- 1/3 ETP chargé de mission "Planification de la Prévention des inondations".
- 1/3 ETP chargé de mission "SIG, analyse territoriale".
- 1/3 ETP gestionnaire administratif et comptable.

Les charges salariales de la cellule d’animation représentent 109 540,20 €. Les charges de fonctionnement général représentent 31 471,07 €.

En 2021, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l’Agence de l’eau Loire-Bretagne et des Conseils régionaux des Pays de la Loire, du Centre, Val de Loire et du Département de la Sarthe.

Sur l’exercice 2021, la cellule d’animation (salaires et charges de fonctionnement général) du SAGE est financée 91,26 %. L’autofinancement du SBS est constitué des contributions des 16 intercommunalités membres et des résultats de fonctionnement reportés.

SAGE du bassin de l’Huisne : 142 210,06€



6.2 – Actions de communication et outils mutualisés

En 2021, les travaux d’impression mutualisés ainsi que l’organisation de la 5^e journée de l’eau ont coûté 3 875,18 €.

Par ailleurs, les outils SIG mutualisés ont coûté 2 200 €.

Au final, les coûts ramenés pour le SAGE Huisne s’élèvent à 2 174,06 €

7 – ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

Malgré la poursuite de la crise sanitaire, les travaux de la Commission locale de l’eau ont pu se poursuivre. Suite aux élections départementales et régionales, sa composition a de nouveau été partiellement modifiée.

La cellule d’animation a consacré beaucoup de temps à l’appui et au conseil des collectivités en particulier celles qui exercent la GEMAPI.

La coordination du CT Eau Huisne Aval a également été un point important de l’année, notamment ce qui relève de l’instruction des dossiers de subventions et de versements des aides, le suivi des actions, l’ajustement du programme et la préparation du COPIL annuel.

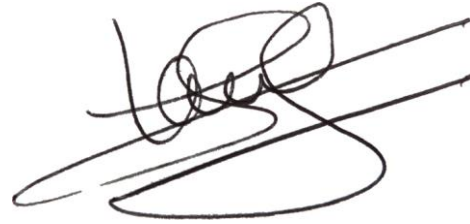
Par ailleurs, afin de répondre à l’une des dispositions du PAGD du SAGE, la cellule d’animation de la CLE a réalisé l’actualisation de la connaissance des prélèvements sur le bassin de la Parence. Cette étude, menée en interne, a été présentée au bureau de la CLE en septembre et devra être validée par la CLE. L’objectif étant d’aboutir à un programme d’actions territorialisé pour retrouver l’équilibre quantitatif sur les masses d’eau concernées.

Enfin, la mutualisation InterSAGE s'est poursuivie notamment via des outils et des supports de communication mutualisés et des préparations d'avis techniques communs.

Principales perspectives 2022

- Proposer des nouveautés concernant la gouvernance de la CLE.
- Elaborer un programme d'actions de retour à l'équilibre quantitatif sur le bassin de la Parence.
- Accompagner la structuration de la compétence GEMAPI sur le bassin de l'Huisne Amont.

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Michel ODEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. ODEAU', written over two horizontal lines.